

Concours

Tu habites dans le canton de Neuchâtel ? Partage tes plus belles photos d'activités physiques qui te permettent de rester en bonne santé sur Instagram avec **#septembrebouge** et gagne un des trois bons de CHF 300.- à faire valoir à la Villa Florius à Fleurier, au restaurant La Terre Ô Fée au Val de Ruz (Engollon) ou un bon pour la pratique d'une activité physique de ton choix.

Peu importe ton âge ou ta situation...Cet automne... on garde la forme !

Cet automne, on garde la forme ! Tu aimerais nous montrer tes coins préférés de la région pour pratiquer une activité physique et tenter de gagner un de nos trois bons? Alors participe à notre concours photo!

Comment participer au concours photo ?

1. Mets en avant ton activité physique préférée dans un lieu de la région et publie tes plus belles photos sur [Instagram](#), en mode public, avec [#septembrebouge](#) (#instaneuch #jura3lacs en bonus!) et identifie le compte [@instaneuch](#).
2. N'oublie pas de géolocaliser la photo pour qu'on puisse savoir où elle a été prise.
3. Suis le compte Instagram de l'État de Neuchâtel [@instaneuch](#)
4. Tu as jusqu'au dimanche 20 septembre à minuit pour partager tes images
5. Le samedi 26 septembre, trois gagnants seront sélectionnés et pourront gagner un des trois bons pour profiter de prendre soin de soi.

Quelles sont les conditions de participation ?

1. Le concours est ouvert à toutes les personnes dès 16 ans domiciliées dans le canton de Neuchâtel.
2. Les participants doivent partager une photo du canton de Neuchâtel sur Instagram, en mode public, avec [#septembrebouge](#)
3. La photo partagée doit être géolocalisée.
4. Toi ou tes amis sont en action sur la photo
5. Les participants doivent suivre le compte Instagram [@instaneuch](#)
6. Il est possible de participer plusieurs fois au concours.
7. Le délai de participation est fixé au dimanche 20 septembre à minuit
8. Les gagnants seront contactés personnellement, par un message Instagram.

Quel genre de photos est-ce que je peux partager ?

Toutes les photos d'une activité qui te permette de garder la forme. Tu es un.e habitué.e du VTT ? alors montre nous tes sentiers préférés. Tu es plutôt du genre cours collectifs ? alors partage une photo de ton groupe. Ton truc à toi c'est le yoga au bord du lac ? alors présente nous tes meilleures postures aux plus beaux endroits. Bref, tu l'as compris, le but c'est de nous montrer ton environnement préféré pour pratiquer une activité physique.

Mets en avant ton activité physique préférée et partage ta plus belle photo sur Instagram avec le #septembrebouge

Règlement

Organisateur

Ce concours est organisé par les services cantonal des sports et de la santé publique de Neuchâtel dans le cadre de l'action « *Septembre le mois qui bouge* ». Instagram ne parraine ni ne gère le concours de quelque façon que ce soit et ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable d'un quelconque dommage résultant de la gestion ou de l'organisation du concours. Les informations fournies par les participants dans le cadre de ce concours sont destinées à l'organisateur et non à Instagram.

Conditions de participation

Ce concours est ouvert à toute personne physique âgée de plus de 18 ans, domiciliée dans le canton de Neuchâtel. Les membres du groupe de travail « *Septembre le mois qui bouge* » ne sont pas autorisés à participer au concours.

Lots

Les lots ne pourront pas être échangés et la valeur ne pourra en aucun cas être convertie en espèces.

Voie juridique

Tout recours à la voie juridique est exclu. La participation au concours implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications, sans communication exprès de l'organisateur.

Exclusion

Toute fraude ou tentative de fraude, utilisation de photographies qui n'appartiennent pas au participant et de tout autre procédé permettant d'augmenter ses chances de gagner par tous moyens est proscrite. Toute photographie ne répondant pas aux critères de participation sera automatiquement écartée du concours, sans information exprès de l'organisateur.

For juridique

Les relations entre l'organisateur et les participants sont soumises exclusivement au droit suisse. Tout litige éventuel sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux ordinaires du canton de Neuchâtel.